

Conseil scientifique éolien en mer

Mercredi 17 avril 2024

Participants

Membres du conseil scientifique :

- Françoise Gaill (Présidente)
- Christel Lefrançois (Université de La Rochelle, visio)
- Raphael Musseau (Biosphère Environnement, visio)
- Bruno Castelle (Université de Bordeaux, visio)
- Antoine Gremare (Université de Bordeaux, visio)
- Laurent Soulier (CAPENA – CSRPN Nouvelle-Aquitaine, visio)
- Brice Trouillet (Université de Nantes, visio)
- Jorg Schafer (Université de Bordeaux, visio)

- Préfet de la Charente-Maritime : Brice Blondel
- Préfecture maritime (visio) : Mathilde Garnier, Emma Poznanski
- DIRM SA (visio) : Sylvain Dunoyer
- DREAL Nouvelle-Aquitaine : Hélène Chancel-Lesueur, Jonathan Lemeunier, Sandrine Coulaud, Ophélie Durif ; Mathilde Terral (visio)
- DGEC (visio) : Margaux Rouchon, Léna Despringhere
- RTE (visio) : Aurore Gillmann, Hélène Claudel, Elisa Delisle
- DDTM 17 : Jérôme Lafon, Géraldine Dubot (visio)
- IFREMER (visio) : Marion Cuif

- Setec : Philippe Bornens, Yann Patry, Stella Marmin
- Expert invité : Pierre-Guy Sauriau
- Garants : Francis Beaucire, Julie Dumont (visio)

Introduction

La réunion est co-présidée par Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime et Mme Gaill, présidente du conseil scientifique « éolien en mer ».

Monsieur Blondel rappelle notamment l'actualité du débat public portant sur la planification maritime et plus particulièrement la planification des énergies marines renouvelables. Ce débat public, engagé fin novembre 2023 sur l'ensemble des façades maritimes, se terminera le 26 avril prochain. La commission particulière du débat public transmettra son rapport à l'État fin juin, lequel disposera de 3 mois pour y répondre.

Madame Gaill présente les points à l'ordre du jour : le fonctionnement du conseil scientifique, l'actualité des études de l'état initial de l'environnement menées par l'État et RTE sur le périmètre du projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron et de son raccordement, la présentation de la stratégie de façade et sa révision. Les dernières actualités de l'observatoire de l'éolien en mer clôtureront la réunion.

Fonctionnement du Conseil scientifique (voir présentation jointe) :

Validation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2023

Aucune objection n'étant émise par les membres du conseil scientifique, **ce compte-rendu est validé**. Il sera mis en ligne sur le site internet : <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique/vie-projets>

Election d'un(e) nouveau(elle) président(e)

L'appel à candidature, lancé auprès des membres du conseil scientifique, en vue de l'élection d'un(e) nouveau(elle) président(e) est resté infructueux. En revanche, Mme Gaill fait part de l'intérêt de M. Francis Beaucire à se porter candidat à cette fonction.

M. Beaucire était professeur de géographie à l'université de la Sorbonne, actuellement retraité et membre de l'équipe de coordination du débat public sur la planification maritime. Il a précédemment présidé le débat public relatif au projet éolien en mer au large d'Oléron. Il a déjà été membre d'autres conseils scientifiques, notamment de l'ADEME et du service interministériel PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture).

Mme Gaill précise que M. Beaucire ne présentera sa candidature qu'à l'achèvement de son mandat auprès de la commission nationale du débat public. Sa candidature nécessitera préalablement :

- une révision de la liste des membres du conseil scientifique afin que M. Beaucire y soit intégré. Cette révision est par ailleurs rendue nécessaire par la démission de plusieurs membres.
- la vérification préalable que sa condition de garant de la concertation continue post-débat public sur le Projet éolien en mer en Sud-Atlantique n'est pas antagoniste à la position de président du conseil scientifique.

Un nouvel appel à candidature sera lancé avant la prochaine réunion du Conseil scientifique au cours de laquelle l'élection sera programmée. Mme Gaill continuera donc d'assumer sa fonction de présidente jusqu'à cette échéance.

Mme Lefrançois demande si la révision de la liste des membres du Conseil scientifique entraînera une révision de la liste des membres du bureau. Mme Gaill préconise de conserver la composition actuelle du bureau pour maintenir la dynamique déjà installée. Le nouveau président pourra cependant proposer des évolutions. Cette question sera discutée à l'issue de la prochaine élection.

Validation du projet de règlement intérieur

Mme Coulaud présente les principaux éléments de fonctionnement décrits dans le projet de règlement intérieur (voir diaporama).

Il est rappelé que seules les informations identifiées comme confidentielles sont soumises au devoir de réserve des membres. Mme Gaill interpelle sur la manière d'évaluer la confidentialité. M. Lemeunier précise que le caractère confidentiel des informations sera défini en amont avec le président du conseil scientifique et sera clairement spécifié lors de leur diffusion aux membres.

M. Soulier demande s'il sera néanmoins possible de recourir à l'avis d'experts extérieurs comme, par exemple des membres du CSRPN. Cette possibilité est ouverte par l'article 4 du projet de règlement intérieur « *Sur des domaines particuliers non représentés au sein du conseil scientifique ou sur des sujets méritant une expertise plus approfondie, le conseil scientifique peut convier des experts ou organismes extérieurs, par l'intermédiaire du secrétariat. Ces invités ne prennent pas part aux délibérations du conseil scientifique et s'engagent à respecter les règles figurant à l'article 7 en matière de déontologie* ». Les membres du CSRPN sont par ailleurs déjà soumis à des règles de déontologie inscrites dans le règlement intérieur de cette instance.

Mme Cuif demande s'il est prévu une procédure particulière pour évaluer des possibles conflits d'intérêt (déclaration préalable d'intérêt, évaluation en commission), certains experts pouvant trouver plus confortable de disposer d'un cadre précisément défini. M. Soulier estime que chaque membre est capable d'identifier ce possible cas de figure. Les autres membres du conseil scientifique et la DREAL seront également en mesure de l'évaluer dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement intérieur relatif à la déontologie et la transparence. M. Gremare indique par ailleurs qu'une relation de confiance doit régner au sein du conseil scientifique. L'évaluation de possibles conflits d'intérêt doit être statuée au cas par cas au sein de l'instance. Monsieur le préfet rappelle que l'enjeu porte surtout sur les votes, sachant que les avis et recommandations du conseil scientifique sont consultatifs.

Sans autre objection, **le projet de règlement intérieur du conseil scientifique est adopté.**

[Etude de l'état initial de l'environnement \(voir présentation jointe\) :](#)

Mme Marmin (bureau d'étude SETEC) présente en préambule la notion de dérisquage, ainsi que les compartiments étudiés et les plannings des campagnes en mer sur la zone des futurs parcs éoliens et sur le fuseau de raccordement.

Retour sur les protocoles

Mme Marmin présente les principales évolutions des protocoles qui ont été apportées suite à la sollicitation du conseil scientifique en juillet 2023.

Protocole Benthos : Mme Gaill observe que la densification de l'échantillonnage permettra de disposer d'une cartographie très précise de la zone. M. Gremare rappelle l'intérêt de disposer de stations de références représentatives des différents types d'habitat. Il souligne également l'intérêt du dispositif pour une évaluation à différentes échelles spatiales (de la plus fine à la plus large) et temporelles (l'évolution du benthos sera suivie dans le temps).

M. Sauriau demande quelle méthode de prospection a été utilisée en milieu subtidal. Il estime que la prospection uniquement par vidéo n'est pas suffisante. Seuls des prélèvements permettent notamment de différencier le maërl mort (blanchâtre) du maërl vivant (rose). Mme Marmin précise que des prélèvements ont aussi été réalisés pour compléter les suspicions de présence, mais que les résultats de ces prélèvements n'apparaissent pas dans le rapport de dérisquage qui a été communiqué. Un rapport plus complet sera remis lorsque toutes les analyses seront terminées.

Protocole Chiroptères : Le ballon instrumenté utilisé, placé à 100 m d'altitude, doit permettre de détecter les chiroptères et les petits migrateurs nocturnes. M. Musseau estime que la période de mesure ne permet pas de détecter les migrations pré-nuptiales des oiseaux et demande si d'autres missions sont également prévues en période post-nuptiales. M. Bornens (SETEC) précise que les mesures sont programmées à une fréquence mensuelle pendant 2 ans. M. Musseau souhaite par ailleurs connaître les caractéristiques des instruments utilisés pour connaître leur distance de détection. SETEC fournira ces éléments.

Mme Gaill demande qui est chargé de l'analyse des enregistrements. M. Bornens précise qu'elle sera réalisée avec l'appui de l'équipe de Christian Kerbiriou (travaillant actuellement sur le projet MIGRATLANE) à Concarneau.

Protocole Megafaune : SETEC fait part de l'interruption des campagnes d'observation par avion en raison d'un problème technique (atterrissage d'urgence sans train d'atterrissage ayant endommagé l'avion), suivi de conditions météo défavorables (visibilité insuffisante). Les 4 mois de campagnes manquées du début d'année seront reportés afin de disposer des 2 années complètes de données tel qu'initialement prévu. Elles devraient reprendre dès ce mois-ci.

Afin de compléter les méthodes d'inventaire « classiques », une approche de génétique environnementale reposant sur des prélèvements d'ADN environnemental (ADNe, ADN contenu dans un échantillon d'eau de mer) a été ajoutée. Les analyses ADNe seront réalisées par une équipe de la station marine de Dinard.

M. Soulier demande pourquoi il n'y a pas de transect sur la zone de raccordement entre le port et la zone de parc. M. Bornens explique que le bateau arrive de Lorient et non du port de La Rochelle. Il n'emprunte donc pas le fuseau de raccordement. Toutefois, il est précisé que toutes les observations hors transect sont consignées lors des missions.

Mme Claudel explique que l'enjeu « avifaune » est jugé mineur sur la zone de raccordement (câble ensouillé au fond de la mer). La mégafaune marine sera, quant à elle, évaluée via le dispositif d'acoustique passive.

M. Soulier interroge plus globalement sur la façon dont ces données, issues de plusieurs méthodes, seront analysées.

M. Bornens explique que chaque méthode apporte des informations différentes et complémentaires. L'analyse d'ADNe reste encore expérimentale à ce jour. Elle pourrait notamment permettre de détecter des espèces rares ou difficilement observables par des méthodes traditionnelles. Les observations aériennes permettent d'acquérir un grand nombre de données, tandis que les campagnes bateau offrent des données plus qualitatives. Les analyses acoustiques permettent quant à elles d'obtenir des informations sur le comportement et le cycle de vie des espèces.

M. Soulier alerte par ailleurs sur l'intérêt de mener des campagnes hivernales pour détecter les globicéphales. M. Bornens confirme que les campagnes s'étaleront sur 2 ans, incluant de fait 2 périodes hivernales.

Premiers résultats des études de l'état initial sur la zone de raccordement

Mme Marmin présente les premiers résultats des analyses (encore en cours) sur les habitats et peuplements benthiques, avec notamment la détection de massifs d'hermelles en zone subtidale.

M. Sauriau souligne l'importance des peuplements d'hermelles qui sont des espèces ingénieuses, à l'origine de structures biogènes favorables au développement de la biodiversité.

M. Soulier demande si des bancs d'huîtres plates ont été observés. SETEC vérifiera les résultats. *(Post-réunion : Sur certains transects, des huîtres (probablement Neopycnodonte cochlear) ont été observées sur les blocs de roches lors de la campagne ROV)*

Mme Chancel-Lesueur demande si ces résultats sont partagés avec le Parc Naturel Marin (PNM). Mme Gillmann fait part de ses échanges réguliers avec le PNM. Elle précise par ailleurs qu'une présentation des résultats à M. Jérôme Jourde, expert reconnu sur les macro-invertébrés benthiques marins, est prévue. M. Sauriau appuie cette démarche qui permettra à SETEC de déterminer certains taxons difficiles à identifier.

M. Gremare souhaiterait être associé à l'analyse des résultats ;

M. Bornens est très favorable à bénéficier de ces expertises. Avant cela, il faut terminer les analyses en cours (fin juin). Les résultats pourraient donc être expertisés à partir de juillet 2024.

Premiers résultats des études de l'état initial sur la zone de parc

Mme Marmin présente les résultats des observations par bateau de la Méga-faune entre novembre 2023 et février 2024. M. Soulier s'étonne de l'absence de dauphins bleu et blanc, et de rorqual dans ces premiers inventaires.

Une discussion s'engage avec Mme Rouchon sur l'étape d'expertise des résultats par les membres du conseil scientifique : en amont de la remise du rapport ou avant ?

M. Gremare propose que les résultats soient adressés aux membres du conseil scientifique et fassent l'objet d'une présentation et discussion lors d'une prochaine réunion du conseil scientifique.

M. Bornens explique que la production du rapport demandera un délai assez long du fait de la quantité de données à traiter. En revanche, les résultats pourraient être présentés sous forme de diaporama dès le mois de juillet.

Une prochaine réunion du conseil scientifique serait donc à programmer en juillet.

M. Sauriau pointe des erreurs d'identification de taxons et souhaite être associé à l'expertise des listes. M. Bornens reconnaît effectivement quelques erreurs qui ont été corrigées. Il propose à M. Sauriau de lui envoyer les taxons qu'il souhaite expertiser. M. Sauriau communiquera à SETEC les coordonnées d'un expert du LIENS.

Pour l'avifaune, M. Musseau rappelle qu'il y a une dimension nouvelle à prendre en compte dans les études et synthèses de données avec les données de télémétrie du programme Migratlane dont les données sont en open access sur la plateforme Movebank : <https://migratlane-telemetry.fr>.

Présentation de la stratégie de façade et sa révision (voir présentation jointe) :

M. Lemeunier rappelle dans un premier temps les objectifs de développement de l'éolien en mer. M. Dunoyer poursuit avec la présentation de la stratégie de façade et sa révision.

Cette stratégie comportera une cartographie des zones de projets éoliens en mer à horizon 10 ans, et à horizon 2050. Des zones propices ont été pré-définies, en s'appuyant sur les connaissances actuelles de l'environnement physique et biologique, des usages répertoriés sur la façade et des contraintes techniques d'installation des parcs éoliens, et proposées au débat public. En complément des retours attendus du débat public, la DREAL NA et la DIRM SA souhaitent recueillir l'avis du Conseil Scientifique sur les enjeux forts à prendre en compte lors de l'élaboration de la cartographie de l'éolien en mer. **Les membres du conseil scientifique sont donc invités à faire part de leurs recommandations sur les enjeux environnementaux et les points de sensibilité possibles à prendre en compte au sein des zones prédéfinies au regard de leurs connaissances propres dans leurs domaines de compétence.**

Les retours sont attendus pour le 17 mai 2024 en vue d'une présentation à la commission spécialisée éolien en mer début juin.

Mme Gaill propose que chaque membre adresse sa contribution à la DREAL, qui les compilera. Le bureau du conseil scientifique se réunira la deuxième quinzaine du mois de mai pour examiner les retours et en faire la synthèse.

Mme Gaill demande si la cartographie des usages sur la façade est disponible.

M. Lemeunier précise que différentes couches cartographiques existent déjà sur GéoLittoral. La DREAL transmettra le lien vers le visualiseur aux membres du conseil scientifique.

M. Beaucire précise que la commission particulière du débat public (CPDP) a sélectionné une douzaine de couches cartographiques pour permettre au public de travailler sur les cartes. Le visualiseur est accessible à partir du site internet du débat public : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/les-cartes-en-debat-4951#scrollNav-4>

Mme Gaill interroge l'État sur la prise en compte des zones de protection forte (ZPF). M. Lemeunier précise que la délimitation de ces zones fait également partie des objectifs du débat public. Les couches cartographiques des ZPF proposées par l'État sont disponibles sur GéoLittoral et sur le site internet du débat public.

M. Soulier indique que la carte des ZPF proposée au débat public représente une part de 6 % de la surface de la façade, ce qui est supérieur à l'objectif fixé de 3 %.

Mme Lefrançois souhaite que soit précisé l'objet de la sollicitation du conseil scientifique et demande comment les avis seront utilisés.

M. Lemeunier précise que la question porte uniquement sur les zones propices à l'éolien en mer. La DREAL transmettra aux membres du conseil scientifique le lien vers les éléments de connaissance mis à disposition pour éclairer l'analyse. Les recommandations émises par les membres du conseil scientifique s'inscriront dans le travail à mener par l'État pour définir les zones de moindre contrainte pour le développement de l'éolien en mer.

Mme Dumont rappelle que le débat public s'achève le 26 avril. Il est encore possible de transmettre des cahiers d'acteurs à la CPDP pour qu'ils figurent dans le rapport final qu'elle remettra à l'État.

[Actualités sur l'observatoire de l'éolien en mer \(voir présentation jointe\) :](#)

Mme Despringhere présente les résultats de l'appel à projet de recherche lancé dans le cadre des travaux de l'observatoire : 3 projets retenus à l'issue de la 1ère date de relève ; la sélection des lauréats est en cours pour la 2ème date de relève. Elle rappelle les missions de l'observatoire (valorisation des connaissances, acquisition de nouvelles connaissances et méthodologie pour l'évaluation et le suivi des impacts environnementaux des parcs) et présente l'état d'avancement des projets déjà lancés.

Mme Lefrançois demande si cet observatoire risque de disparaître. Mme Despringhere explique qu'il n'est pas amené à disparaître mais qu'une réflexion sur les futurs financements, sa gouvernance, ses missions, les modalités de gestion des projets ... est en cours avec différents partenaires.

[Actualité de l'ESCO \(Expertise scientifique Collective\) \(voir présentation jointe\) :](#)

Mme Cuif présente les objectifs et la méthode déployée pour ce programme co-porté par l'Ifremer et le CNRS en réponse à une saisine des ministères en charge de l'écologie, de l'énergie et de la mer. L'ESCO vise notamment à apporter un support impartial à la décision publique en établissant un état de l'art des connaissances scientifiques sur les effets des parcs éoliens en mer et de leurs raccordements sur les milieux marins et côtiers en s'appuyant sur la littérature scientifique disponible. Elle doit synthétiser les acquis de la recherche, mettre en évidence les incertitudes, les controverses et les lacunes de connaissances sur ce sujet et évaluer les conditions de transposabilité des connaissances scientifiques acquises pour le cas des parcs en France métropolitaine. Les livrables seront rendus publics et largement diffusés. Ils sont prévus à l'automne 2025 avec l'organisation d'un colloque final de restitution.

[Conclusion](#)

M. le préfet clôture la réunion en remerciant les intervenants et les participants à cette réunion. Il rappelle les prochaines échéances :

- **une prochaine réunion du conseil scientifique en juillet**

- **une présentation des recommandations du conseil scientifique à la prochaine réunion de la commission spécialisée « éolien en mer » début juin.**

Compte rendu validé en séance du 4 octobre 2024
La Présidente du conseil scientifique,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'fg' or similar initials, written over a horizontal line.

Françoise GAILL